

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 JUILLET 2019**

## **19-07-01 Maintenance de l'ordinateur de la bibliothèque**

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la société Alliance Net Informatique de Châtellerault.

## **19-07-02 Projet d'études d'implantation d'éoliennes : avis du conseil municipal**

Le conseil ne se prononce pas car la société Ventelys ne souhaite pas lancer d'études dans l'immédiat.

## **19-07-03 Projet d'extension et de redistribution de la mairie : coût prévisionnel des travaux et lancement du marché**

Monsieur le Maire fait part de la réunion de la commission « bâtiments » avec l'architecte dans le but de faire diminuer le montant estimatif des travaux (298 000 €). Aucune vraie solution n'a été trouvée. L'architecte s'est engagée à consulter son économiste pour rechercher un coût prévisionnel au plus près du marché actuel. Les résultats ne seront connus probablement qu'au mois de septembre.

## **19-07-04 Remboursement d'une chaise suite à location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à la location de la salle polyvalente le 29 juin dernier, l'état des lieux a montré qu'une chaise était manquante. De plus, les abords de la salle étaient jonchés de cassaux de verre que la municipalité a dû ramasser le dimanche matin pour la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Monsieur le Maire propose donc que le préjudice soit indemnisé à la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de facturer la somme de 50 € aux locataires de la salle polyvalente du 29 juin 2019 et charge Monsieur le maire d'émettre un titre à leur encontre d'un montant de 50 €.

## **19-07-05 Tarifs stands parapluie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 3 stands parapluie supplémentaires (3 m x 4,5 m) ont été acquis par la commune en début d'année. Il invite les élus à se prononcer sur les tarifs de leur location.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le principe de louer au tarif de 25 € par stand parapluie de 3 m x 3 m et 30 € par stand parapluie de 3 x 4,5 m pour le week-end (du vendredi au lundi suivant).

Une caution de 500 euros par stand de 3 m x 3 m et une caution de 700 euros par stand de 3 m x 4,5 sera demandée à la remise du matériel. Cette caution sera restituée lors du retour du matériel et après vérification, si celui-ci n'a pas été dégradé.

## **Questions diverses**

- Visite de la Direction des Routes du Département pour la sécurisation de la rue du Prieuré. Il a été proposé de mettre en place, à l'essai, des chicanes provisoires avec rétrécissement de voies à hauteur de Taillefer, solution peu coûteuse et qui devrait faire ralentir les automobilistes. Monsieur le Maire est chargé de prendre un arrêté de circulation en ce sens.

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER  
A USSEAU, le 12/07/2019